

le 9 février 2012

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 6 et 7 février 2012**

**2012 DUCT 7** Subvention Fonds du Maire à l'Institut FORJA pour la formation et le perfectionnement des déficients visuels (14e).

**M. Hamou BOUAKKAZ, rapporteur.**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal**

Vu le projet de délibération, en date du 24 janvier 2012, par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à l'association "Institut FORJA pour la formation et le perfectionnement des déficients visuels" ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2511-14 ;

Vu l'avis du Conseil du 14e arrondissement, en date du 30 janvier 2012 ;

Sur le rapport présenté par M. Hamou BOUAKKAZ, au nom de la 5e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 1.500 euros est attribuée au titre de l'exercice 2012 à l'association "Institut FORJA pour la formation et le perfectionnement des déficients visuels" (D00184/14485/2012\_00182) 106-108, rue de l'Ouest (14e).

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 6574, rubrique 020, compte budgétaire VF14005 à partir des fonds du Maire - 14e arrondissement, du budget de la Ville de Paris, exercice 2012 et suivants, sous réserve de la décision de financement.